

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023

Le vingt mars deux mille vingt-trois à 19H30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT Maire

### Etaient présents :

Ms PICHOUX P.- BUAN J.M.- Mme JANVIER C. (adjoints) Mme DE LA VILLEON L. - M GLOAGUEN F. (Conseiller délégué) Mmes BROUSSIN E. – LEMEUX CORBEAU – POLET V.- Ms ALIX J.L. – SEVIN A. – SIMON L.

**Absentes :** Mmes MAURY A. – LEMEUX M. - NOURRISSON I.

**Procuration :** Mr RUDELLE Arnaud a donné procuration Patrick PICHOUX

**Date de la convocation :** 13/03/2023

### DELIB20230301

#### SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose la nomination de Madame Cécile JANVIER, secrétaire de séance. Après délibération, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal désigne Cécile JANVIER, secrétaire de séance.

### DELIB20230302

#### ***Marché AFEL/ALSH : approbation des entreprises retenues pour les travaux d'extension, restructuration des locaux de la chaufferie et du silo***

La commission s'est réunie le 20 mars 2023 à 19 :30 pour faire le bilan définitif des attributions de lots et propose d'attribuer les lots suivants aux entreprises susnommées :

N° LOT	INTITULE	NOM ENTREPRISE	MONTANT HT
1	DEMOLITION – CURAGE – GROS- OEUVRE- VRD	MARSE CONSTRUCTION ACIGNE	212 000.00 €
2	RAVALEMENT	Inclus dans le lot 1	
3	CHARPENTE – OSSATURE BOIS – BARDAGE	LIMEUL SERVON SUR VILAINE	106 000.00 €
4	COUVERTURE ARDOISES – ETANCHEITE	PB COUVERTURE TNTENIAC	47 000.00 €
5	ETANCHEITE	LIMEUL SERVON SUR VILAINE	10 283.33 €
6	MENUISERIES EXTERIEURES	SOMEVAL MINIAC-MORVAN	53 900.00 €
7	MENUISERIES INTERIEURES	AUGUIN GUICHEN	59 000.00 €

8	CLOISONS – DOUBLAGES	SIMEBAT MINIAC-MORVAN	42 000.00 €
9	PLAFONDS SUSPENDUS	GAUTIER PLAFOND GUICHEN	16 600.00 €
10	REVETEMENTS SOLS	MARIOTTE NOYAL-SUR-VILAINE	44 500.00 €
11	PEINTURE	EMERAUDE PEINTURE SAINT-MALO	16 976.10 €
12	PLOMBERIE - CHAUFFAGE- VENTILATION	COBAC COMBOURG	106 000.00 €
13	ELECTRICITE DFO-CFA	LUSTRELEC BRUZ	35 750.00 €
14	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	Sans suite	
		MONTANT TOTAL DU MARCHE	750 009.43 €

Le conseil municipal après délibération approuve les entreprises retenues **pour les travaux de l'AFEL et l'ALSH et autorise le maire à signer toutes les pièces du marché**

**DELIB20230303**

**Subventions Associations**

<b>Association</b>	<b>Subvention accordée 2022</b>	<b>Subvention demandée par l'asso</b>	<b>Subvention proposée 2023</b>	<b>Décision Conseil Municipal</b>	<b>Approuvé</b>
<b>ACCA</b>	400€	400€	400€	Oui à l'unanimité	Approuvé
<b>ACLC</b>	600€	600€	600€	Oui à l'unanimité	Approuvé
<b>APE Ecole Publique</b>	600€	600€	600€	Mme BROUSSIN ET JANVIER s'abstiennent	Approuvé
<b>APEL Ecole Privée</b>	Pas de demande	600€	400€	Oui à l'unanimité	Approuvé
<b>CATM</b>	200€		250€	Oui à l'unanimité	Approuvé
<b>CLUB DE LA BONNE HUMEUR</b>	250€	Pas de montant	250€	Oui à l'unanimité	Approuvé
<b>Comité des Fêtes</b>	1000€	1300€	1000€	Mr BUAN et SEVIN s'abstiennent	Approuvé

<b>Culture et Patrimoine</b>	650€	850€	650€	Mme DELAVILLEON s'abstient	Approuvé
<b>Ecole Publique</b>			50€par élève chapellois pour le voyage	Oui à l'unanimité	Approuvé
<b>ELCC</b>	500€	1000€	800€	Mr SEVIN s'abstient	Approuvé
<b>La Chapelle Bien Chaussée</b>	450€	450€	450€	Mme BROUSSIN et Mr GLOAGUEN s'abstiennent	Approuvé
<b>Le Père Léon</b>	700€	1000€	700€	Oui à l'unanimité	Approuvé
<b>Les Chap'Atouts</b>		300€	150-200€	150€	Approuvé
<b>Organistes de Tinténiac</b>	50		50€	Oui à l'unanimité	Approuvé

**DELIB20230304**

**Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée 2023**

M le Maire présente les participations attribuées à l'école privée 2023

La répartition se fait à partir du coût de fonctionnement de l'école publique soit :

- Maternelles : 9 élèves x 2 110.28€ = 18 992.51€
- Primaires : 16 élèves x 540.49€ = 8 647.87€
- TOTAL : 28 869,88€

A laquelle se rajoutent les subventions facultatives :

Piscine 38€ par 10 élèves Chapellois = 380€

Arbre de Noël 8.50€ par 47 élèves = 399.50€

Sorties de fin d'année 225€/classe = 2 classes = 450€

M le Maire précise que la commune participe à des sorties pour lesquelles d'autres communes ont refusé de participer.

Le Conseil Municipal après délibération

Décide d'inscrire la somme de 28 869,88€ au budget primitif 2023

**DELIB20230305**

**REDYNAMISATION DES CENTRE BOURGS – FONDS VERT PROJET COMMERCE ET LOCATIF**

La municipalité a saisi l'opportunité d'une vente d'un ancien commerce en centre bourg pour demander à Rennes métropole de réaliser un portage foncier. Celle-ci a procédé à la transaction selon notre souhait afin de conserver ce bâti en commerce de proximité. Un projet de cellule commerciale a été chiffré par un cabinet d'Architecte CLARC avec un logement à l'étage.

L'offre de logements sociaux étant très insuffisante, et quelques commerces actuels viennent d'être repris, le projet de réhabilitation proposé répondra à ces constats en redynamisant le centre bourg complété par une offre de logement social. Un commerçant souhaite y créer un commerce avec service boucherie, traiteur très demandé sur la commune.

Le coût des travaux estimé s'élève à 277 950 € HT comprenant l'aménagement d'une cellule commerciale permettant d'accueillir une épicerie, charcuterie, traiteur et à l'étage un T3. Le rachat auprès du service foncier de Rennes Métropole s'élevant à 85 000 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter L'Etat au titre DU FONDS VERT, pour l'attribution d'une subvention au titre du soutien des projets « dynamisation des centres bourgs »

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Saisi l'opportunité de créer une cellule commerciale qui redynamisera le centre-bourg.
- Sollicite une subvention FONDS VERT au titre de la Dynamisation des centres bourgs

Confie à M le Maire le soin d'établir le dossier de demande de subvention.

**DELIB20230306**

**Participation 2023 à l'Ecole Publique du Chemin Neuf**

M le Maire propose d'inscrire au Budget primitif 2023 les dépenses suivantes :

Article 6067 Fournitures solaires Ecole Publique = 7 800 €

Article 65741 Arbre de Noël proposition 8.50€/élève x 158 élèves= 1 266.50€ (versée à l'APEP DU CHEMIN NEUF)

Article 65741 Sorties de fin d'année scolaire : 225€/classe = 7 classes 1 575 € (versée à l'APEP DU CHEMIN NEUF)

L'école envisage un voyage scolaire, cette année il est décidé d'attribuer aux chapellois 50€ par élèves.

Le Conseil après délibération :

Approuve les propositions ci-dessus et décide de les inscrire au Budget Primitif 2023

**DELIB20230307**

**DEKRA**

Proposition de devis de maintenance des installations électriques des bâtiments communaux en intégrant le bâtiment de la médiathèque.

En l'absence de Mme BROUSSIN le dossier est suspendu.

A voir si les agents sont habilités à réaliser ces contrôles ou si nous déléguons à l'entreprise A2D ELEC.

**DELIB20230308**

**VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX**

M le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

- Considérant les dépenses de fonctionnement de 2022 comparés à 2021 en net augmentation, il est nécessaire d'augmenter les taux des impôts cette année.

De plus, nos investissements pour 2023, vont être révisés aux vues des résultats de l'appel d'offre du marché extension et restructuration de l'ALSH de la chaufferie et du silo.

- - -

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40.20 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 45.16%
- taxe d'habitation (TH) : 18.71 % soit

**CHARGE** M le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

**DELIB20230309**

**Charges de fonctionnement des écoles auprès des communes riveraines**

Frédéric GLOAGUEN présente le coût de fonctionnement de l'école publique calculé à partir du compte administratif 2022.

Les Charges de fonctionnements de l'école s'élèvent globalement à 165 456.86€ pour un nombre d'élèves au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de 158 élèves dont 51 maternelles et 107 primaires. Soit un coût par élève à 340.07€.

Coût élève en maternelle : 2 110,28€

Coût élève en primaire : 540.49€

La répartition des charges de fonctionnement auprès des communes ne disposant pas d'école sur le territoire est la suivante :

Commune de Les Iffs : 8 763.05 €

Commune de St Brieuc des Iffs : 6 601.08 €

Commune de St Gondran : 15 415.82 €

Commune de St Symphorien : 270.25 €

Sachant que pour les familles de garde alternée, la répartition se fera à hauteur de 50% par commune de domicile

Après délibération le conseil municipal approuve le coût de fonctionnement de l'école publique pour l'année 2023

#### **DELIB20230310**

#### **DYNAMISATION DES CENTRE BOURGS – D S I L COMMERCE ET LOCATIF**

La municipalité a saisi l'opportunité d'une vente d'un ancien commerce en centre bourg pour demander à Rennes métropole de réaliser un portage foncier. Celle-ci a procédé à la transaction selon notre souhait afin de conserver ce bâti en commerce de proximité. Un projet de cellule commerciale a été chiffré par un cabinet d'Architecte CLARC avec un logement à l'étage.

L'offre de logements sociaux étant très insuffisant, et quelques commerces actuels viennent d'être repris, le projet de réhabilitation proposé répondra à ces constats en redynamisant le centre bourg complété par une offre de logement social. Un commerçant souhaite y créer un commerce avec service boucherie, traiteur très demandé sur la commune.

Le coût des travaux estimé s'élève à 277 950 € HT comprenant l'aménagement d'une cellule commerciale permettant d'accueillir une épicerie, charcuterie, traiteur et à l'étage un T3. Le rachat auprès du service foncier de Rennes Métropole s'élevant à 85 000 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter L'Etat au titre de la DSIL, pour l'attribution d'une subvention au titre du soutien des projets « dynamisation des centres bourgs »

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Saisi l'opportunité de créer une cellule commerciale qui redynamisera le centre-bourg.
- Sollicite une subvention DSIL au titre de la Dynamisation des centres bourgs

Confie à M le Maire le soin d'établir le dossier de demande de subvention.

## **Questions diverses**

### **Information : La fibre**

- Les commerciaux de chez Orange passent voir les habitants pour installer la Fibre. Il y a deux endroits géographiques sur la commune dont les pourtours des lieudits sont alimentés par d'autres communes qui n'ont pas encore la fibre.

### **Ancien atelier près salle des sports : projet salle associations**

Il a été demandé à Monsieur LAUNAY, architecte, de réfléchir sur son aménagement futur. Dans l'attente de ses propositions, notamment par rapport aux vestiaires avec la question de les déplacer ou de les garder à leur place, le Conseil Municipal attend les projets avant de prendre position.

### **Comité de secteur**

Le prochaine réunion de comité de secteur à l'initiative de Romillé se déroulera prochainement. En premier sujet du CTG le financement d'un poste au sein du CTG qui aura pour mission de réfléchir à la coordination globale de l'animation sociale du territoire. En deuxième sujet du CTG : le contrat de territoire : Romillé a un projet de grande envergure qui allierait la maison France Services, une médiathèque, .... Romillé nous a sollicité pour le réseau de médiathèques. Troisième sujet : le devenir du S.I.P.E., Henri Daucé dit que l'avenir du SIPE est en suspens.

### **Chemin pédestre**

-Pascal PINAULT Maire souhaite demander un bornage d'un chemin, avec l'accord du propriétaire Monsieur BUSNEL. La largeur de l'emprise serait de 5m.

### **Marché du jeudi**

Une demande du marché « savon d'Allegresse » a été déposée. Une personne qui vend des livres s'est installée plusieurs fois, Contact va être établi avec si nous souhaitons garder un marché alimentaire seulement.

### **Travaux voirie Rennes Métropole**

- Compte-rendu de la rencontre avec Monsieur ROSEC de la plateforme voirie de Rennes Métropole pour la sécurisation de la voirie : il propose un plateau surélevé au niveau d'un passage piéton et une écluse à la sortie de la commune direction Bécherel. Les services voirie ont fait un comptage des voitures. Ils ont fait un premier point, 1350 véhicules à la Tavernerais et 1550 en agglomération. Vitesse moyenne enregistrée à l'entrée de bourg de 53km/h, vers 40km/h devant la mairie.

la question de refaire le trottoir devant chez la maison Hamon s'est posée à l'occasion de schémas d'aménagement du bourg. Le coût important de cette réfection et le maintien ou non de l'abris bus actuel non encore défini compliquerait la réalisation de ces travaux car il y a un risque pour devoir casser après. Il faut être attentif à faire quelque chose de franchissable pour les engins agricoles.

Les services voirie vont travailler la question de faire un parking, et étudient deux lieux.

Prochain conseil municipal le 4 avril 2023